

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 04 -04

Séance du 11 avril 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix sept, le onze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame GOHARD (procuration à Madame Pascale GUIROU-NOUYRIGAT).

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Madame Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Madame Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Madame Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Patrice CATTALDI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

A ce point de l'ordre du jour, Madame Amandine CIDALE est présente.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2016

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170411-DEL20170404-BF
Date de télétransmission : 25/04/2017
Date de réception préfecture : 25/04/2017

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget du service de l'Assainissement Collectif- exercice 2016 -

Dans le respect des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 3 avril 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

27 Voix POUR

2 CONTRE

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Alain PATOILLARD)

2 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART))

Le Compte Administratif du Service de l'Assainissement Collectif- Exercice 2016 – arrêté comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	570 258,17
Recettes	964 364,12
Excédent	394 105,95

Section d'Investissement

Dépenses	1 421 649,05
Recettes	2 019 878,49
Excédent	598 229,44

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Premier Adjoint
Signature électronique
Andrée SAMAT